



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/33

Objet : Subventions aux associations au titre de l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de conférence aménagée au rez-de-chaussée de la médiathèque située dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2024

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON

Absents ayant donné procuration : Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Fabrice SOLANS

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Noura HABIB CHORFA, Delphine FERRERES-VALAT, Jean-Louis CAMPUS, Lucyle MORGAN

Secrétaire de séance : Alain D'AMATO

Lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier, des subventions ont dû être reportées en raison du caractère incomplet des dossiers.

Un dossier a été complété.

En complément de la première individualisation, Le Conseil Municipal décide :

- D'accorder la subvention telle qu'individualisée dans le tableau ci-dessous,
- De préciser que le versement interviendra en deux fois : en juin et août 2024,
- De dire que la dépense sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), article 65748 (subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé).

Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240610-202433-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

N° ordre	Association	Subvention 2024
6	Football Club	7 500 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via le portail www.telerecours.citoyens.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.

Accusé de réception en préfecture
094213483963-26240610-20243315E
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20240610-202433-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024